



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique

VOYAGE SCOLAIRE – ALPES 2023

Référence MAPA_2022_V04

Identification du pouvoir adjudicateur

Lycée de Mirepoix - SIRET 190 900 134 00015

1 Route de Limoux – 09500 Mirepoix

Tel : 05 61 68 14 80 - 0090013r-gest@ac-toulouse.fr

Représentant du pouvoir adjudicateur : M. Dominique AIMABLE, Proviseur du lycée de Mirepoix.

Responsable de l'exécution du marché : M. Adrien MALRAISON, gestionnaire du collège.

Comptable assignataire : M. Adrien MALRAISON, agent comptable du lycée de Mirepoix.

Article 1) Objet du marché

Le marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire dans les Alpes, d'une durée de 4 jours, du 12 au 15 mai 2023, pour 56 élèves et 4 accompagnateurs.

Le présent marché comprend un lot unique, regroupant le transport, l'hébergement et toutes les activités. Le marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique.

Article 2) Description de la prestation

La prestation consiste à organiser un voyage dans les Alpes, du 12 au 15 mai 2023 ; pour un effectif de 56 élèves et 4 accompagnateurs. Une variante peut être proposée avec des dates différentes. Le trajet A/R et les différentes liaisons s'effectueront en autocar.

Les élèves seront répartis dans des chambres ou dortoirs non mixtes.

L'offre doit comprendre :

Le transport et l'hébergement

La réservation et les droits d'entrée des sites payants prévus au programme.

Encadrement des activités par des accompagnateurs montagne certifiés.

Une assurance annulation de groupe toutes causes doit être prévue, et une assurance annulation individuelle pour chaque participant.

Tous les repas indiqués dans le programme ci-dessous. Les repas du soir à l'hébergement sont des repas complets (entrée, plat chaud et dessert). L'ensemble des repas devra respecter la réglementation liée à l'hygiène alimentaire dans les EPLE.

Programme du séjour :

Jour 1 – Vendredi 12 mai 2023	
	Départ du lycée de Mirepoix vers 9h ou 10h <i>Déjeuner apporté par les participants</i> <i>Installation, repas du soir et nuit à l'hébergement</i>
Jour 2 – Samedi 13 mai 2023	
Matin	<i>Petit-déjeuner à l'hébergement</i> Val Durance : étude des différents types de roche à la surface de la Terre et des méthodes du géologue sur le terrain. <i>Déjeuner panier-repas fourni par l'hébergement</i>
Après-midi	Pelvoux ou Combeynot : étude de la structure du globe terrestre. <i>Repas du soir et nuit à l'hébergement.</i>
Jour 3 – Dimanche 14 mai 2023	
Journée	<i>Petit-déjeuner à l'hébergement.</i> Mont Chenaillet, village Servières : étude de la dynamique de la lithosphère, dynamique des zones de divergence. <i>Déjeuner panier-repas fourni par l'hébergement.</i> <i>Repas du soir et nuit à l'hébergement.</i>
Jour 4 – Lundi 15 mai 2023	
Matin	<i>Petit-déjeuner à l'hébergement, et panier repas pour le déjeuner.</i> Château-Queyras, villages Saint-Clément et Guillestre: étude de la dynamique des zones de convergence, zones de subduction. <i>Déjeuner panier-repas fourni par l'hébergement.</i>
Après-midi	Départ vers Mirepoix <i>Diner panier repas fourni par l'hébergement.</i> Arrivée à Mirepoix vers 21h30

Article 3) Prix

Les montants sont exprimés en euros, hors taxes et TTC. Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif, comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées.

Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

Il devra être indiqué un tarif par participant, sur la base de 56 élèves et 4 accompagnateurs. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

La variation de prix en fonction d'une variation des effectifs élèves devra être indiquée.

Article 4) Paiement

Les factures devront être adressées au collège de Mirepoix, sous forme dématérialisée, via le portail Chorus Pro. Les paiements seront effectués par mandat administratif. Des acomptes pourront être prévus dans le respect de la réglementation comptable propre aux établissements publics locaux d'enseignement.

Article 5) Résiliation

Le présent marché peut être résilié dans les conditions prévues par les articles L 2195-1 à L 2195-6 du code de la commande publique.

Article 6) Litiges

Tout litige dans l'exécution du présent marché sera de la compétence du tribunal administratif de Toulouse.

A Mirepoix, le 17.12.2022.

Pour le pouvoir adjudicateur,

Le Proviseur

Dominique AIMABLE

